

# Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National des Personnels  
de L'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse



F S U



Syndicat National de  
l'Ensemble des Personnels  
de l'Administration Pénitentiaire

## Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL**

*Ensemble des Personnels Contractuels et Titulaires  
au Ministère de la Justice*

**En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.**



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des personnels dans toutes les directions (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

**Voter**



F S U

**C' est donner la parole à toutes et tous**

# La F.S.U. revendique...

## ... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

## ... au sein du Ministère de la Justice

- ◆ **SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE** : Pour une indépendance de la justice au service des citoyens et des moyens suffisants pour remplir les missions.
- ◆ **RECRUTEMENT** : Pour un plan ambitieux de créations de postes de titulaires et de titularisation des contractuels.
- ◆ **POLITIQUES PENALES** : Pour des politiques pénales respectueuses des libertés et des usagers. Non aux politiques sécuritaires et à l'omnipotence du Parquet.
- ◆ **SPECIFICITE DES METIERS** : Reconnaissance des qualifications et des spécificités des métiers et des missions des agents dans chaque direction du ministère.
- ◆ **CORPS COMMUNS** : Pour une gestion respectueuse des agents en termes d'avancement et de mobilité.  
Non à la mutualisation/réduction des moyens (plates formes) des personnels administratifs et techniques.
- ◆ **CONDITIONS DE TRAVAIL** : Pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels pour mettre fin à la souffrance professionnelle, pour refuser une hiérarchisation outrancière basée sur un management dont l'objectif est d'isoler les personnels et qui provoque une maltraitance.
- ◆ **ACTION SOCIALE** : Pour une véritable politique d'action sociale tenant compte des revenus et des besoins des personnels (logement, garde d'enfants, solidarité financière, mutuelle, restauration...)
- ◆ **PARTENAIRES** : La FSU au ministère développe des relations partenariales avec les syndicats, les associations dans tous les domaines qui intéressent les personnels et les missions.

## **... aux services judiciaires**

- ◆ Refonder la carte judiciaire : Pour une justice de qualité proche des citoyens, pour une justice égale pour tous, gratuite et assurant le droit à la défense pour chacun.
- ◆ Recrutement : Personnels administratifs, techniques et greffiers en nombre suffisant, statuts revalorisés, carrière respectée.
- ◆ Conditions de travail : Pour un respect du temps de travail (application de la circulaire Lebranchu), un allègement de la charge de travail, des locaux adaptés, des moyens de fonctionnement à la hauteur des besoins.
- ◆ Missions : Pour une reconnaissance des spécificités des métiers aux services judiciaires dans le respect des statuts de chacun.

## **... à l'administration pénitentiaire**

- ◆ Recrutement de personnels conséquent et défini à partir d'organigrammes (à revoir en Etablissement Pénitentiaire ou à créer en SPIP) permettant le renforcement de la pluridisciplinarité.
- ◆ Revalorisation du statut des personnels et modernisation du statut spécial.
- ◆ Reconnaissance des missions d'insertion et de probation comme régaliennes et refus de la privatisation de certaines missions dans les établissements pénitentiaires.
- ◆ Mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes et des règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation.
- ◆ Mise en place d'un numerus clausus dans les établissements pénitentiaires pour limiter la surpopulation carcérale.

## **... à la protection judiciaire de la jeunesse**

- ◆ Le maintien des spécificités de la justice des mineurs et l'abrogation de toutes les lois récentes qui alignent le droit des mineurs sur celui des majeurs. La fin de la politique sécuritaire centrée sur l'enfermement des mineurs avec l'arrêt des centres fermés et la sortie des personnels de la PJJ des structures pénitentiaires (EPM, QM).
- ◆ Conditions de travail : arrêt de la maltraitance des personnels due aux restructurations et au système de management imposé par l'administration.
- ◆ Maintien et développement des filières administrative et technique au plus près des jeunes pris en charge et des personnels.
- ◆ Une prime unique d'éducation pour tous les personnels reconnaissant la participation de tous aux missions éducatives.
- ◆ Fermeture des structures d'enfermement au profit du maintien, du renforcement et de la diversification des structures éducatives.

## **... au secrétariat général**

- ◆ Recrutement massif de titulaires pour assurer l'ensemble des missions du SG.
- ◆ Reconnaissance de tous les droits des personnels du SG : droit de grève sans subir de pression de la part des responsables, droit d'expression...
- ◆ Arrêt du recours systématique aux contractuels et aux chargés de mission pour de nombreux postes.
- ◆ Pour une gestion des corps communs respectant les droits des personnels notamment en termes d'avancement et de mobilité ainsi que dans le projet de mise en place des plates formes ministérielles.

## **... à la légion d'honneur et au casier judiciaire**

- ◆ Affirmation de la place de ces deux directions au sein du ministère
- ◆ Retour à un corps d'assistants d'éducation maîtres d'internat titulaires et titularisation de tous les contractuels.

### **Les représentant(e)s FSU des personnels au CTM agissent et agiront :**

Dans le cadre de leurs mandats, sur la déclinaison des politiques nationales relatives aux orientations du ministère, sur les recrutements en personnels, sur le budget, sur la structuration des directions et des services, sur les conditions de travail, les normes, les statuts et la formation de tous les personnels.



**SNEPAP** : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)  
 12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
 Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61  
 Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)  
 Site : [www.snepap.fsu.fr](http://www.snepap.fsu.fr)



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
 54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.  
 Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62  
 Mèl : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
 site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

- |  |  |
|--|--|
| <b>1</b> INES Maria (CSE - PJJ)                            | <b>16</b> GUILLAUME Yannick (CSIP - AP)                      |
| <b>2</b> CLOAREC Charlotte (CPIP - AP)                     | <b>17</b> SIEFERT Catherine (DPIP - AP)                      |
| <b>3</b> LOPEZ Carlos (Educateur - PJJ)                    | <b>18</b> PRAT Christophe (psychologue contractuel - AP)     |
| <b>4</b> ROUSSILLOUX Sylvain (CPIP - AP)                   | <b>19</b> HAUDIQUET Valérie (Secrétaire administratif - PJJ) |
| <b>5</b> THIBAUT Chantal (Adjointe Administrative -PJJ)    | <b>20</b> CECCOTTI-RICCI Roland (CSE - PJJ)                  |
| <b>6</b> SEPULCRE Joël (Surveillant pénitentiaire - AP)    | <b>21</b> BOUDIER Olivier (CPIP - AP)                        |
| <b>7</b> GOULEY Christine (Adjointe administrative - AP)   | <b>22</b> MARROT Guillaume (CSE RUE - PJJ)                   |
| <b>8</b> LAGUILLIEZ Pascal (Secrétaire administratif - SJ) | <b>23</b> FLAUDER Michel (CPIP - AP)                         |
| <b>9</b> FAUJOUR Michel (Professeur technique -PJJ)        | <b>24</b> KRUM Michèle (Directrice - PJJ)                    |
| <b>10</b> FOUCAUD Edouard (DSPIP - AP)                     | <b>25</b> CHRISPONTE Gary (surveillant - AP)                 |
| <b>11</b> EDELSTEIN Lysia (Psychologue - PJJ)              | <b>26</b> FORTUNATO Cécile (Educatrice - PJJ)                |
| <b>12</b> ROCHER Sandrine (DSP - AP)                       | <b>27</b> MAURANE Virginie (DPIP - AP)                       |
| <b>13</b> CARRE Cathie (secrétaire administrative - AP)    | <b>28</b> MELUC Yannick (CSE - PJJ)                          |
| <b>14</b> CORSIN Eric (CSE - PJJ)                          | <b>29</b> DESBRUYERES Sophie (CPIP - AP)                     |
| <b>15</b> VALLE Jean-Marc (Adjoint Technique - SJ)         | <b>30</b> CARON Nathalie (éducatrice - PJJ)                  |

### ATTENTION :

Ce vote s'effectue par correspondance ou directement à l'urne dans les bureaux de vote où vous êtes inscrits pour le scrutin CTM. Les listes permettant de connaître votre bureau de vote seront affichées au plus tard le 30 septembre.

Que vous ayez voté ou non par correspondance, le vote à l'urne est toujours possible le 20 octobre 2011.



**Votez et  
Faites voter**



(sans rature ni surcharge)

